

Parc du Centenaire

3000, rue Lake, Dollard-des-Ormeaux



Normes et procédures de sécurité pour l'utilisation des glissoires

1. La glissade au Parc du Centenaire est permise exclusivement aux endroits désignés.
2. Il est recommandé que les enfants de moins de 12 ans portent un casque de sécurité et qu'ils soient constamment supervisés par un adulte. Glisser seul est déconseillé.
3. Les traîneaux doivent être en bon état, sans angles coupants et ne doivent pas supporter un nombre de personnes excédentaire.
4. Les risques associés à l'utilisation des collines sont à votre discrétion et responsabilité.
5. Les glissoires peuvent être fermées dû au manque de couverture de neige, ou pour toute autre raison de sécurité. Le respect de l'affichage est obligatoire.
6. Les glissoires ne sont pas supervisées en tout temps. Toute directive du superviseur doit être respectée.
7. Assurez-vous de porter les vêtements appropriés. Il est recommandé de ne pas laisser pendre les foulards, cordons ou tout vêtement qui pourrait se coincer.
8. Choisissez une glissoire avec une pente douce, sans objet protubérant comme de la glace, des roches, ou des souches d'arbres. Évitez la glace, qui peut se révéler très dangereuse.
9. Assurez-vous que la pente est libre avant votre descente et de quitter la piste lorsque votre descente est terminée.
10. Pour gravir la colline, utilisez le sentier prévu à cette fin.
11. Toute construction de rampes, bosses, obstacles ou sauts est interdite.
12. L'utilisation des glissoires est permise lorsque l'éclairage du jour est suffisant. Les heures d'ouverture du parc doivent être respectées en tout temps.
13. Les animaux de compagnie et les breuvages alcoolisés sont strictement interdits sur les pistes.
14. La Ville de Dollard-des-Ormeaux n'est pas responsable des effets perdus ou volés laissés dans le parc ou dans le chalet.

Pour assistance immédiate :

Pour urgence : 9-1-1

Tous les incidents mineurs nécessitant des premiers soins, ou le signalement d'un danger potentiel, peuvent être référés au personnel sur place ou, en leur absence, à la **Patrouille au 514 684-6111**.

Centennial Park

3000 Lake Road, Dollard-des-Ormeaux



Sledding Hill Rules & Code of Conduct

1. Sledding in Centennial Park is permitted in designated areas only.
2. Children under the age of 12 should wear an appropriate helmet and should be supervised by an adult at all times. Sledding alone is not recommended.
3. Sleighs must be in good condition with no sharp edges and must not exceed the permitted number of riders.
4. The risks associated with the use of the hills and determining its safety conditions are at your discretion and responsibility.
5. The hills may be closed due to lack of snow or safety-related reasons. Respecting the indicated signs are mandatory.
6. The sledding hills are not supervised at all times. When supervised, any directives given by the staff must be respected.
7. Be sure to wear appropriate clothing. It is recommended to tuck in any scarves, strings or clothing with loose ends that could get caught.
8. Select a hill with a gentle slope, free of protruding objects such as ice, rocks, or tree stumps. Avoid icy hills, as it can be very dangerous.
9. Ensure the path is clear prior to your descent and be sure to exit promptly at the bottom of the hill.
10. Uphill traffic must use the designated uphill walkways.
11. The building of ramps, bumps, moguls, or jumps of any kind is forbidden.
12. The use of the sledding hills is permitted when there is sufficient daylight. The park hours must be respected at all times.
13. Pets and alcoholic beverages are strictly forbidden on the sledding hills.
14. The City of Dollard-des-Ormeaux is not responsible for lost or stolen items left in the park or the chalet.

For immediate assistance:

For emergency: 9-1-1

Minor incidents that require first aid or suspected danger may be reported to staff on site, or in their absence, to the **Patrol at 514-684-6111**.